

CONSEIL MUNICIPAL
23 SEPTEMBRE 2025 à 20 H 00

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

Présents :

Mesdames Adeline AUBRY, Aude CHOGNARD, Annie COMPAGNONI, Martine PERROT, Marlène RAMEL
Messieurs Jérôme JOLY, Christophe MARMET, Mathieu PERROT,

Excusés : Frédérique MULLER, Maurice TOURNERET, Alain TRONCIN

Secrétaire de séance : Marlène RAMEL

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juillet 2025
- Destination des coupes 2026
- Délivrance de l'affouage 2025/2026 et règlement affouage
- Désignation des garants
- Charte de fonctionnement du service du secrétariat des communes
- Projet du groupement scolaire sur le plateau
- Réfection du logement T4 au 13 grande rue

- Informations diverses
- Questions diverses

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la mise en place de participation obligatoire pour la complémentaire santé pour les agents. Accord du Conseil à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 29 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

Destination des coupes 2026

Madame le Maire présente l'assiette, la dévolution et la destination des coupes pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'état d'assiette des coupes 2026 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et autorise le Maire à signer tout document afférent
- approuve la dévolution et la destination des coupes et des produits de coupe
- donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et l'autorise à signer tous documents afférents.
- demande à l'ONF d'assurer la prestation d'assistance technique à donneur d'ordre d'une part et d'assurer la prestation de contrôle du classement des bois d'autre part.
- autorise Madame le Maire à signer les devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de ces prestations.

Délivrance de l'affouage 2025/2026 et règlement affouage

En complément de la délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes, le Conseil délibère sur la campagne d'affouage 2025/2026.

Sur proposition de la commission bois, réunie le 27 août 2025, relative à la destination du produit des coupes des parcelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- destine le produit des coupes des parcelles 2, 3, 13, 14, 15 et 38 à l'affouage sur pied,
- arrête le règlement d'affouage
- fixe le montant total de la taxe d'affouage à 90 € par affouagiste.

Désignation des garants

Le Conseil Municipal renouvelle, à l'unanimité, les garants suivants :

- Martine PERROT
- Jean-Paul CHOGNARD
- Dominique DELACHAUX

Charte de fonctionnement du service de secrétariat des communes

La commune adhère au service de secrétariat des communes.

A ce jour, 35 communes, 9 syndicats et associations foncières sont adhérents auprès de ce service composé de 3 personnes.

La commune contribue financièrement au prorata du nombre de mandats et de titres de l'année n-1.

Compte-tenu de l'évolution des tâches et des obligations concernant l'administration des communes, la CCDB a souhaité définir et encadrer davantage les missions et les responsabilités des agents de la CCDB et des Elus communaux au travers d'une charte.

Madame le Maire fait part du contenu de cette charte à vocation à pérenniser les rôles respectifs des Elus et des agents administratifs dans les domaines budgétaire, état civil, élections, ressources humaines afin de préserver la qualité des travaux dans un climat relationnel serein entre les Elus et les Agents administratifs.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la charte relative au fonctionnement du service du secrétariat des communes et autorise Madame le Maire à signer cette charte.

Projet de groupement scolaire du plateau

Le conseil communautaire de la CCDB s'est réuni le 27 août au cours duquel sont intervenus Mme Nathalie Valleix Secrétaire générale de la Préfecture et M. Samuel Rouzet Inspecteur d'Académie sur le réseau scolaire du Doubs tant au niveau des effectifs, du bâti scolaire, que des transports, et ce, dans le but d'apporter un éclairage aux Elus qui seront amenés à voter sur l'implantation du nouveau groupe scolaire du plateau.

Dans le cadre de cette réflexion, trois scénarios ont été étudiés et présentés aux Elus le 24 juin dernier :

- Implantation d'un groupe scolaire et périscolaire sur la commune d'Aissey (construction neuve et réhabilitation de locaux existants)
- Implantation d'un groupe scolaire et périscolaire sur la commune de Glamondans (construction neuve)
- Scolarisation des enfants au sein d'établissements existants

Depuis il ne reste plus que deux scénarios possibles puisque la commune de Glamondans a décidé de se retirer du projet.

Par courrier, en date du 25 septembre, la CCDB a demandé aux 9 communes concernées de prendre une délibération pour se positionner et de la transmettre avant le 18 octobre.

Pour ce faire, une réunion publique a été organisée mardi 23 septembre avec les familles concernées par ce projet avant la réunion du Conseil Municipal.

Il en est ressorti que la scolarisation des enfants au sein d'établissements existants a été rejetée en bloc au profit du groupe scolaire.

Néanmoins, il est clairement affirmé que ce projet de groupe scolaire entraînera « la mort » du village. Le fait qu'il n'y ait plus d'école va rendre le village bien moins attractif, la dispersion des enfants engendrant également une fracture du lien social existant.

Il est demandé de prendre en compte le transport des enfants, inadapté (trajet, temps passé, caractère dangereux en hiver), sans parler des transports méridiens appelés à disparaître en obligeant les enfants à rester à la cantine et les parents à faire les trajets s'ils souhaitent récupérer leurs enfants pour le déjeuner. Quel sera l'impact financier à charge pour les parents ?

Pour terminer, il est demandé de proposer à la CCDB le maintien de nos écoles. En effet, le coût de mise aux normes serait bien moins important que le montant versé chaque année par la CCDB.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de se positionner officiellement. Concernant les scénarios proposés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la dispersion des enfants au sein des établissements existants et plus particulièrement le site de Bouclans sur lequel les enfants de la commune seraient dirigés.

Il valide, à la majorité, la création du groupe scolaire à Aissey.

Néanmoins, reste la possibilité du maintien de l'école sur la commune, scénario non proposé, mais qui reste prioritairement la volonté des familles, appuyé par le Conseil Municipal.

Réfection du logement F4 de la fromagerie et revalorisation de loyer

les travaux en cours dans l'appartement F4 au 13 grande rue sont quasiment terminés.

La salle de bain a été entièrement rénovée.

La Société MUPROTECH est intervenue le 26 août pour vérifier le résultat des travaux engagés en mars 2023 pour assainir les murs avec injection de résine contre l'humidité.

Le taux d'humidité constaté est de 1.8 % pour l'appartement et de 3.8 % pour la cave ce qui confirme la réussite du traitement. En conséquence, la société MURPROTEC a autorisé la réfection des murs.

Suite à ces travaux, Madame le Maire propose une augmentation du loyer, actuellement d'un montant de 632.27 € hors charges.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant du loyer à 660 €, le montant des charges demeurant fixé à 20 €, soit un montant total de 680 €.

Une annonce sera publiée pour la location.

Mise en place d'une participation financière obligatoire pour la complémentaire santé des agents

A compter du 1^{er} janvier 2026 les employeurs auront l'obligation de participer financièrement en matière de protection sociale complémentaire des agents pour leur permettre de bénéficier de garanties négociées.

Pour ce faire, une convention de participation mutualisée doit être mise en place après la saisine du Comité Social Territorial (CST).

Il est précisé que le montant minimum est de 15 € correspondant à 50 % du montant de référence de 30 €).

Le Conseil décide de proposer le montant de 15 € par agent pour la saisine auprès du CST. La délibération sera prise lors du prochain conseil après avis du CST.

- Informations diverses

- Questions diverses

- Elections municipales 2026

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026
Madame le Maire rappelle les nouvelles modalités d'élection.

- Tournée musicale itinérante

Une tournée musicale itinérante au rythme du cheval est programmée du 18 aout au 22 aout débutant de la vallée de la Loue (Ornans) à la vallée du Doubs (Baume les Dames). Il est prévu un arrêt à Champlive le 21 aout.

Cette journée sera articulée autour de 4 animations. Le matin, une randonnée, une parade musicale avec la cariole dans le village, un moment philo-agriculture et pour conclure un concert «Le torrent de la rivière »

Ce concert se déroulerait dans l'église suivi éventuellement d'une collation.

- Bibliothèque

Une réunion de travail sera programmée début octobre pour reprendre les modalités de gestion et de fonctionnement de la bibliothèque.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 40.